

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Sylvie MALESTROIT, Maire.

Présents : Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE - Stéphane FOUCAULT - Gwenaëlle PESTEL - Michel HAMON - Benoît JAN - Hervé LE DOUCEN - Réjane COEURET - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS.

Absents excusés : Réjane COEURET donne pouvoir à Michel HAMON

Secrétaire de séance : Patricia CHOUPEAUX

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, dans le cadre du groupement intercommunal de travaux de voirie 2018, valide l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA relative à la réfection de la voie communale n° 10 (longuevue/ la barrette) pour un montant de 29 710.02 € TTC.

TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE

Les travaux de débroussaillage des talus ont été confiés à l'entreprise Gilles LE JOLY. Ces travaux seront achevés avant le 8 septembre.

TARIFS ALSH DU MERCREDI

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019, l'ALSH du mercredi fonctionnera, du fait du retour aux 4 jours, toute la journée. Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

Tarifs à la journée – Repas compris :

Quotients	< 512€	513 € à 662 €	663 € à 872 €	873 € à 1136 €	1137 € à 1303 €	≥ 1304 €
Tarifs	6 €	9 €	11.50 €	13 €	14 €	15 €

Tarifs à la ½ journée (sans repas) :

Quotients	< 512€	513 € à 662 €	663 € à 872 €	873 € à 1136 €	1137 € à 1303 €	≥ 1304 €
Tarifs	3 €	4.50 €	5.75 €	6.50 €	7 €	7.50 €

Prix du repas : 3 €

Les horaires proposés sont les suivants :

	Départ Matin	Arrivée Après Midi
Avec Repas	13h15	11h45
Sans Repas	11h45	13h15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide ces tarifs et horaires.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2019

Le tirage au sort, effectué à partir de la liste générale des électeurs, a désigné :

Mme NOYAL Maryline – 22 La noë grasse
Mme GALAIS épouse LE MOING Marie France – 10 boquédan
M. LERIGOLEUR Daniel – 13 le loup pendu
Mme Marois épouse CREHAN Corinne – 1 le chauchix
Mme DUAULT épouse NÉVO Nadine – 1 Beaulieu
M. TOUBON Albert – 86 mouille

ECO-PATURAGE

Suite à l'interpellation d'élus par des habitants de la Commune, une étude sur l'éco-pâturage a été menée. Le Conseil Municipal, décide de confier l'entretien des parcelles ZH 49 et ZH 50 (abords station d'épuration) ainsi que les bassins de rétention situés impasse des courtils et impasse Alexis Radenac à l'entreprise Argoat Eco Paturage.

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Il est rappelé au Conseil Municipal que le service France Domaine de la Direction Générale des Finances a, le 23 janvier 2017 présenté un avis sur la valeur vénale de la propriété jouxtant l'école, pour un montant de 190 000 €. Mme le Maire, lors de la réunion de Conseil Municipal du 24 janvier dernier avait expliqué qu'un notaire avait présenté une attestation de valeur pour cette propriété pour la somme de 140 000 €. Contact a été pris avec le propriétaire pour entreprendre une négociation. Ce dernier n'a pas souhaité revoir le prix de vente estimant que la valeur proposée par le service de France Domaine était la seule valeur légitime.

Mme Le Maire, invoquant que l'estimation avait été effectuée sans avoir visité l'intérieur de l'immeuble, a donc, de nouveau sollicité le service de France Domaine, pour émettre une attestation de valeur après visite.

Le 4 avril dernier, après visite de l'immeuble, les services de la Direction Générale des Finances ont donc fait parvenir une nouvelle estimation pour un montant de 150 000 €. Il est à noter que cette estimation ne prend pas en compte les risques liés à l'amiante, au plomb, au termites...D'autre part, il faut savoir que l'évaluation des Domaines sert de point d'appui aux contrôles qu'exercent le Préfet, le juge des comptes et les juridictions administratives sur les opérations d'achat.

Un nouveau rendez-vous a donc été organisé avec le propriétaire afin de trouver un accord sur le prix de vente. Ce dernier, à ce jour, a décliné toute possibilité de revoir le prix de vente.

Par conséquent, à ce jour le projet est arrêté.

TRAVAUX STATION D'EPURATION

Dans le cadre des travaux de la station d'épuration, l'accès aux engins agricoles nécessaires à la vidange du silo à boues, nécessite une réflexion. En effet, l'aménagement tel que prévu lors du projet, impose aux engins (tracteur & tonne) d'accéder au silo en marche arrière ou de manœuvrer à l'intérieur de l'enceinte. Or, au vu des dimensions des engins agricoles (de plus en plus grands), il semble judicieux de prévoir un sens de circulation avec une entrée (actuelle) et une sortie.

Le Conseil Municipal, décide de valider la proposition de l'entreprise FELJAS & MASSON pour un montant HT de 13 979.00 € soit 16 774.80 € TTC